

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister à WATSON PATRIMOINE, professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

L'ENTREPRISE



WATSON PATRIMOINE

PB WEALTH MANAGER, Société par actions simplifiée au capital de 1000 €

78, rue de la muse 17000 La Rochelle

Immatriculée au RCS de La Rochelle sous le numéro 800 355 265

Code APE 6619B

Numéro de TVA intra communautaire : FR72800355265

Les informations recueillies par notre cabinet WATSON PATRIMOINE sont enregistrées dans un fichier informatisé par les co-gérants de la structure pour apprécier de votre situation financière, votre niveau de connaissance et d'expérience en matière financière, votre objectif d'investissement ainsi que le degré de risque que vous acceptez afin de vous fournir le conseil adéquat. Les données sont conservées durant tout le long de la relation contractuelle et 5 ans à l'échéance de celle-ci. Dans le cas d'une mission découlant des dispositions de la loi Hoguet, elles seront conservées 10 ans à l'échéance de la relation contractuelle. Les données personnelles sont destinées au service Pôle gestion de patrimoine.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant le service administratif : middle@watsonpatrimoine.com ou 78 rue de la muse 17000 La Rochelle.

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

WATSON PATRIMOINE – PB WEALTH MANAGER est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, banque et Finance ORIAS dans les catégories conseiller en investissement financier (CIF) et courtier d'assurance ou de réassurance (COA) sous le numéro 14002065.

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet de l'ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome> au titre des activités réglementées suivantes :

CIF - Conseiller en Investissements Financiers, susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, adhérente de la Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine (CNCGP), agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), sise 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 – www.amf-France.org

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

Par ailleurs, WATSON PATRIMOINE est filiale à 100% indirectement d'ASTORIA FINANCE, laquelle est actionnaire directement de la société de gestion SAPIENTA GESTION SAS (numéro d'agrément AMF : GP202169) à hauteur de 100% des droits de vote ou du capital. WATSON PATRIMOINE est susceptible de vous proposer le(s) service(s) d'investissements) et le(s) fonds de SAPIENTA GESTION SAS si celui-ci répond à vos objectifs et votre profil.

Ainsi, WATSON PATRIMOINE entretient une relation significative de nature capitalistique avec SAPIENTA GESTION SAS. Cette société exerce une activité de gestion de portefeuilles individuels ou collectifs d'instruments financiers pour le compte de tiers sur la base et dans les limites du programme d'activité approuvé par l'AMF et de l'agrément délivré par l'AMF et dans ce cadre, collecte de capitaux, gestion de mandats et fourniture de conseil en investissement financier, courtage d'assurances, activité de fiduciaire, création, gestion de sociétés et fonds d'investissement, conseil et évaluation en matière d'acquisition et cession d'entreprises.

En raison de ce lien capitalistique, WATSON PATRIMOINE a identifié un potentiel conflit d'intérêts. Nous vous informons que WATSON PATRIMOINE a mis en place une procédure de gestion et de traitement des conflits d'intérêts.

IAS - Intermédiaire en Assurance, courtier de type d'intermédiaire B, activité contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

ACPR – 4, Place de Budapest 75436 PARIS <https://acpr.banque-france.fr/accueil.html>

Le niveau de conseil fourni, susceptible d'être fourni prévu par la Directive de Distribution d'Assurance (DDA) et retranscrit dans l'article L522-5 I du Code des assurances, est de :

- Niveau 1 : basé sur la connaissances et l'expérience financière du client ainsi que sa situation financière et ses objectifs de souscription.

Pour rappel, WATSON PATRIMOINE est filiale à 100% indirectement d'ASTORIA FINANCE, laquelle est actionnaire directement de la société de gestion SAPIENTA GESTION SAS (numéro d'agrément AMF : GP202169) à hauteur de 100% des droits de vote ou du capital. WATSON PATRIMOINE est susceptible de vous proposer le(s) service(s) d'investissements) et le(s) fonds de SAPIENTA GESTION SAS si celui-ci répond à vos objectifs et votre profil

Ainsi, WATSON PATRIMOINE entretient une relation significative de nature capitalistique avec SAPIENTA GESTION SAS. Cette société exerce une activité de gestion de portefeuilles individuels ou collectifs d'instruments financiers pour le compte de tiers sur la base et dans les limites du programme d'activité approuvé par l'AMF et de l'agrément délivré par l'AMF et dans ce cadre, collecte de capitaux, gestion de mandats et fourniture de conseil en investissement financier, courtage d'assurances, activité de fiduciaire, création, gestion de sociétés et fonds d'investissement, conseil et évaluation en matière d'acquisition et cession d'entreprises.

En raison de ce lien capitalistique, WATSON PATRIMOINE a identifié un potentiel conflit d'intérêts. Nous vous informons que WATSON PATRIMOINE a mis en place une procédure de gestion et de traitement des conflits d'intérêts.

WATSON PATRIMOINE est par ailleurs :

Agent immobilier : carte T n° CPI 1702 2020 000 044 979 valable jusqu'au 25/06/2026, délivrée par la CCI de Charente-Maritime pour l'activité Transaction sur immeubles et fonds de commerce, sans détention de fonds et absence de garantie financière. L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

WATSON PATRIMOINE dispose, conformément à la loi et au code de déontologie et de bonne conduite de la chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine (CNCGP), d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle suffisante couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : ORIA CONSEILS, courtier, pour AIG Europe S.A., TOUR CB21 – 16 place de l'Iris 92400 COURBEVOIE – 01 49 02 42 22

Sous la police numéro : 2.401.395/ OC100000443

Pour des montants de :	CIF	IAS	IMMO
Responsabilité Civile Professionnelle :	300 000 euros par sinistre et 600 000 euros par période d'assurance	1 500 000 par sinistre et 2 000 000 euros par période d'assurance	150 000 euros par période d'assurance
Garantie financière :	Non concerné	Non concerné	Non concerné

WATSON PATRIMOINE s'est engagé à respecter intégralement le code de déontologie et de bonne conduite de la chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine (CNCGP) disponible au siège de l'association ou sur www.cncgp.fr.

Notre cabinet prend en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilité tels que :

- la lutte contre la corruption et les actes de corruption en signant une charte anti-corruption avec les producteurs de produits ;
- les questions environnementales, sociales et de personnel, en choisissant des producteurs de produits qui

contribuent à la lutte contre le changement climatique et qui intègrent les facteurs ESG et ou ISR dans leurs politiques ;

- le respect des droits de l'homme, en choisissant des producteurs de produits qui affichent ce critère dans leurs politiques et processus de création de valeur.

LISTE DES PRINCIPAUX PARTENAIRES : COMPAGNIES, ENTREPRISES D'ASSURANCES, AUTRES FOURNISSEURS ET PARTENAIRES IMMOBILIERS (PROMOTEURS)

Liste évolutive au 31 décembre 2024

ACTIVITE CIF ET IAS			
NOM	NATURE	TYPE D'ACCORD	MODE DE REMUNERATION
ALPHEYS	Société de gestion	Convention de partenariat	Commissions
APRIL	Assureur	Courtier	Commissions
AXA WEALTH	Assureur	Courtier	Commissions
AXA-THEMA	Assureur	Courtier	Commissions
EQUITIM	Prestataire en service d'investissement	Convention de partenariat	Commissions
GENERALI	Assureur	Convention de partenariat	Commissions
GENERALI LUXEMBOURG	Assureur	Courtier/ convention de commercialisation/ Partenariat	Commissions
EAVEST	Prestataire en service d'investissement	Convention de partenariat	Commissions
INTENCIAL	Assureur	Courtier	Commissions
KEYS REIM	Société de gestion	Convention de commercialisation	Commission
LOMBARD INTERNATIONAL	Assureur	Courtier/ convention de commercialisation/ Partenariat	Commission
LYNCEUS	Prestataire en service d'investissement	Convention de partenariat	Commissions
METLIFE	Assureur	Courtier	Commissions
MMA	Assureur	Convention de partenariat	Commissions
SILEX	Prestataire en service d'investissement	Convention de partenariat	Commissions
SWISS LIFE	Assureur	Courtier	Commissions
SWISS LIFE Luxembourg	Assureur	Courtier/ convention de commercialisation/ Partenariat	Commissions
VIE PLUS	Assureur	Courtier	Commissions
AGENT IMMOBILIER			
NOM	NATURE	TYPE D'ACCORD	MODE DE REMUNERATION
BUILD INVEST	Promoteur immobilier	Contrat de commercialisation	Commissions
CERENICIMO	Mandataire d'intermédiaire d'assurance	Convention de partenariat	Commissions
EDOUARD DENIS	Promoteur immobilier	Convention de partenariat	Commissions
KAUFMAN & BROAD	Promoteur immobilier	Contrat de commercialisation	Commissions
LB2S	Promoteur immobilier	Convention de partenariat	Commissions
ESPACE INVESTISSEMENT	Promoteur immobilier	Convention de partenariat	Commissions
EUROTIM - MEDIATIM	Promoteur immobilier	Convention de partenariat	Commissions

Le nom des autres compagnies avec lesquelles nous avons un accord peuvent être communiquées sur simple demande.

WATSON PATRIMOINE est le nom commercial du groupe détenu par la SAS PK Finances, au capital de 1000 euros ayant son siège social 78 rue de la muse 17000 La Rochelle, immatriculée au RCS de La Rochelle sous le numéro 492 397 427. L'activité de conseil en investissements financiers, d'intermédiaire en assurances, la réalisation de toutes activités d'agent d'affaires dont agence immobilière et vente de défiscalisation lourde sont réalisées par la SAS PB WEALTH MANAGER au capital de 1000 euros, immatriculée au RCS de La Rochelle sous le numéro 800 355 265, dont le siège social est sis 78, rue de la muse - 17000 LA ROCHELLE, détenue à 100% par la SAS PK Finances.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DE WATSON PATRIMOINE EN CIF ET IAS

Vous êtes informé que la rémunération de WATSON PATRIMOINE, en plus des honoraires directement facturés au client, pourra également inclure des commissions et rétrocessions reçues des fournisseurs (assureurs, sociétés de gestion, prestataires en service d'investissement...) de services financiers au titre des produits éventuellement acquis à la suite des conseils prodigués, sur la base des frais payés par le client, à savoir frais d'entrée, frais de gestion et éventuellement frais d'arbitrage. Le conseil étant fourni de manière non-indépendante.

Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

HONORAIRES CONSEIL 2024

Ils sont réglés sur facture, directement par le client par chèque ou virement à WATSON PATRIMOINE - PB WEALTH MANAGER.

PRESTATION	HONORAIRES HT	HONORAIRES TTC ¹
Honoraires de conseil : Facturation au taux horaire² - analyse patrimoniale assortie ou non de préconisation d'investissement - assistance fiscale ponctuelle - assistance et conseil dans le choix de différents types d'instruments financiers & assurance vie	150€ ht	180€ ttc
Forfait minimum audit initial bilan, diagnostic et conseil patrimonial	Montant forfaitaire fixé avec le Client, sur lettre de mission, selon le degré de complexité du dossier	
Honoraires forfaitaires de suivi patrimonial et financier annuel – placements internes	Au taux de 0,25 ht % soit 0,30% ttc annuels pour les capitaux pris en charge et suivis par WATSON PATRIMOINE, selon le périmètre déterminé par les placements préconisés par WATSON PATRIMOINE	
Honoraires forfaitaires de suivi patrimonial et financier annuel – placements externes	Au taux de 0,50 ht % soit 0,60% ttc annuels pour les capitaux externes pris en charge et suivis par WATSON PATRIMOINE acquis par ailleurs par le client	

¹ Tous les honoraires sont facturés TTC (TVA 20%).

² S'agissant d'analyses complexes (conseils patrimoniaux assortis de conseils juridiques et fiscaux pour des montants significatifs dans les limites des articles 54,55 et 60 de la loi n°71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques), WATSON PATRIMOINE pourra proposer une facturation forfaitaire en accord avec le client.

--	--

COMMISSIONNEMENT / RETROCESSIONS 2024

Les rétrocessions et commissions sont payées directement à WATSON PATRIMOINE par les gestionnaires administratifs.

Elles se composent :

- de frais d'entrée d'un montant de 5% maximum par niveau de versements effectués,
- de frais d'arbitrage d'un montant maximum de 1% du montant des frais d'entrée.

Nous vous informons que pour tout acte d'intermédiation, WATSON PATRIMOINE est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser les produits, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui sont au maximum de 80 % de ceux-ci.

Sur des produits spécifiques, type structuré, proposés par les professionnels de l'assurance et des services en investissements financiers ou des prestataires en services d'investissement ou par WATSON PATRIMOINE, une commission de 1 à 6% pourra être perçue par WATSON PATRIMOINE.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise de la rémunération de WATSON PATRIMOINE sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connue les supports choisis par le client.

Sur demande de toute personne physique ou morale qui souhaite souscrire un contrat d'assurance en raison de ses activités professionnelles, WATSON PATRIMOINE communique à cette dernière le montant de la rémunération versée par l'entreprise d'assurance sur un contrat proposé.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

La rémunération de WATSON PATRIMOINE sera validée dans la lettre de mission par les deux parties avant toutes diligences.

MODE DE COMMUNICATION

WATSON PATRIMOINE peut communiquer avec ses clients par différents moyens et toujours dans le but que le client reçoive l'information.

En fonction de l'information à communiquer, WATSON PATRIMOINE jugera soit de communiquer par courrier postal au domicile du client ; par email si celui-ci est communiqué ; ou encore par téléphone et/ou SMS.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Recommandation ACPR du 9 mai 2022)

Modalités de saisine de l'entreprise :

Pour toute réclamation, WATSON PATRIMOINE peut être contacté selon les modalités suivantes :

Courrier : 78 rue de la muse 17000 La Rochelle

Téléphone : 05 46 28 00 00

Mail : middle@watsonpatrimoine.com

WATSON PATRIMOINE s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai.

- Deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client.

En second lieu, 2 mois après l'envoi de votre réclamation vous pouvez saisir gratuitement un médiateur.

- Pour l'activité CIF : le médiateur de l'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 (www.amf-france.org/fr/le-mediateur).

- Pour les autres activités : le Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 Paris. Médiateurs : Christophe AYELA, Jean-Marc BLAMOUTIER, Catherine BOINEAU, Gilles CHARLOT, Michel GUIGAL (www.mediateur-conso.cmap.fr – consommation@cmap.fr).

Adresse du médiateur de l'AMF – compétent litige avec un consommateur pour activité d'assurance
La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 PARIS CEDEX 09
Site internet : <https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Adresse du médiateur de ANM Conso – compétent litige avec un consommateur pour les activités Immobilières
Médiation de la consommation – ANM Conso - 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES
Site internet : <https://www.anm-conso.com/site/particulier.php>

* * *

*

FAIT A LA ROCHELLE
EN DEUX (2) EXEMPLAIRES

LE

LE CLIENT

Nom :

Prénom :

WATSON PATRIMOINE

Le co-gérant

Signature précédée de la mention manuscrite

« J'ai pris connaissance du document d'entrée en relation »

Signature :

Signature :